

# Le Vrai-faux Procès de Macron



Publié le 12 mai 2019 | par [Lurinas](#)

Dans le plus pur style sarcastico-théâtral, en France, il a toujours été coutumier de se payer de façon tranchante la gueule du prince, voire de manière tranchée la tête du roi. Intriguée par cet événement rare, LaTéléLibre a assisté au vrai-faux procès de Macron sorti tout droit de l'imaginaire débordant d'une fine équipe hétéroclite rassemblée pour l'occasion. Toute ressemblance avec un personnage actuel ou des scènes politiques de la vie quotidienne sous la cinquième République ne serait pas purement fortuite. Faites entrer l'accusé.



Sous les ors boisés du palais des travailleurs qui se lèvent tôt, Maison du peuple, l'atmosphère est emplie de réminiscences olfactives. Ça fleure bon la merguez grillée de la dernière fête de l'Huma, le bleu de chauffe huileux, le gilet jaune ensanglanté.



Après Chirac en 2003, Sarkozy en 2005, l'équipe de Là-bas si j'y suis a organisé le jugement du nouveau président en exercice. Pas par le truchement de la petite Cour de Justice de la République. C'est d'un grand tribunal d'assises qu'il s'agit. Car selon l'accusation, Macron a été pris en divers et variés flagrants délits conséquents.

**Tâter du verbe. Et Desproges m'habite.**

Cette soirée permet de renouer avec une vieille tradition parodique. De celle par exemple des grands procès diffusés par France Inter, comme fer de lance de l'impertinence à la françoise. C'est peu dire que l'exercice est périlleux tant il a façonné notre culture humoristique et que sa nostalgie reste vivace.

En ce 1163 mars, l'audience est rendue publique. Ouverte, le prévenu auréolé de son invisibilité n'aura pas daigné se présenter, sans doute peu enclin à apparaître devant ce tribunal qu'il aura jugé illégitime. Son portrait jupitérien est dressé en bonne place. L'acte d'accusation est lu par le juge Mermet ; il est long comme un discours devant la Conférence des évêques. Lui est par exemple reproché son esbrouffe en réunion, sa cuistrerie avec gazage hebdomadaire de la

classe populaire, son arrogance, son mépris et ses macronneries, son bidonnage intellectuel... Brèfle, la soirée promet d'être urticante, la gaudriole festive.



S'enchaînent diverses saynètes durant lesquelles alterneront de nombreux témoins de voisinage auditionnés en tant que victimes directes de l'ignominieux élu suprême et des experts très experts venus éclairer le débat avec l'impartialité d'un arbitre lors d'une finale de rugby en Nouvelle-Zélande.

Des militants viendront se plaindre de l'humour noir déplacé de Macron, du délicat pouvoir de manifeste sous les lois actuelles, des difficultés d'être activistes quand on est fragiles ou âgés. Cependant que l'éminent macronologue Gérard Filoche viendra souligner les provocations honteuses dont aurait fait preuve Macron envers le corps social et salarial.



(Gérard Filoche)

Bernard Arnault (qui ressemble trait pour trait à François Ruffin sous cette verrière) se présentera en tant que témoin de moralité. Il défendra les bienfaits de la politique présidentielle : de l'abrogation de l'ISF à l'allègement de la flat tax en

passant par le doublement du CICE et la suppression de l'exit tax. Affirmera l'empathie, la sensibilité et la délicatesse dont fait preuve l'illustre démiurge gouvernant notre noble pays.



(Bernard Arnaud)

Empêchés, Marine Le Pen, Bernard-Henri Levy et Laurent Wauquiez apporteront pour partie, par lettres interposées, leur soutien indéfectible à Macron. Mathilde Larrère, spécialiste des mouvements révolutionnaires, soulignera combien les milieux populaires seraient des richesses à mobiliser plutôt que des problèmes à résoudre. Non sans menacer le prévenu pourtant réduit au mutisme.

*« Il commémore, on recommence ! »*

Un portrait psychologique devait être dressé. Mais l'expert psychiatrique Didier Porte ne s'avérera qu'un étudiant échoué en année psycho après avoir fait valoir équivalence avec sa licence informatique. En guise d'analyse poussée, il ne tentera de s'en référer en un inénarrable livre journalistique confondant de justesse et d'intransigeance.

### Satire à hue et à dia

La désinvolture de ce procès se termine par le rituel final des joutes orales que s'échangent le ministère public et la défense. Casquette vissée sur la tête, le procureur Frédéric Lordon, éveillé aux foudres jupitériennes éventuelles, n'en oublie pas d'être aussi cinglant qu'une racaille saluant un condé au sortir d'une fouille corporelle.

*« Nul ne peut dire que notre parodie à nous ne se finisse en justice réelle »*

L'éloquence le dispute à l'impertinence. Le réquisitoire narre ce que serait le vrai visage de Macron. Celui de notre temps, telle une sale gueule affichée haute. Celui du régime du mensonge, de l'affranchissement d'un Etat dans l'Etat. De ces forces organiques naissantes dans les proto-fascismes. La satire rhétorique pousse le président en exercice dans ses retranchements. Elle rend les coups portés par l'inculpé au décuple. Le procureur requiert sévèrement.



(Le procureur Frédéric Lordon)

*« Nous vous tenons pour un individu dangereux. Ce qui détruit la société, la société a le droit de le détruire. Le parquet demande donc votre destruction. Destruction politique et symbolique. Vos portraits étant décrochés pour être donnés à brouter aux chèvres, vous serez poussé entre une haie d'honneur de gilets jaunes qui vous feront des doigts d'honneur sans être condamnés, vous serez dans l'obligation d'habiter le restant de vos jours au Luxembourg »*

Devant cet aréopage venu témoigner fiévreusement et vilipender avec expertise, avec pour certains le confondant professionnalisme que ne renierait pas Pierre Antoine Berryer, les avocats de la défense doivent enfin plaider.



(Les commis d'office Christophe Clerc et Jean-Marc Daniel)

Non sans mal, Christophe Clerc et Jean-Marc Daniel chercheront à minimiser la peine plutôt qu'obtenir un acquittement s'avérant perdu d'avance devant ces jurés rassemblés en une masse populaire homogène : Macron sera en effet condamné à l'applaudimètre.



### Et si c'était vrai

De ce photo-reportage retraçant un exercice anthologique ressuscité, une sensation émerge. Que cette cour d'assise ne soit pas si caricaturale que cela pour cette foule. Et si des portraits décrochés peuvent valoir quelque ennui judiciaire, que dire de la suite qui pourrait être donnée à ce moment humoristique ?



(Le juge Daniel Mermet et son assesseur Bertrand Rothé)

Il serait tôt vite fait de trouver dans ces harangues quelque injure publique, dans cette inconvenance provocatrice quelque offense envers le président en exercice, comme une resucée de la loi sur la presse de 1835.

Mais qui prendrait le risque de restreindre le principe de la liberté d'expression et le droit à l'humour ? Qui serait assez dépossédé de bon sens pour pratiquer pareille censure ? C'est sans doute aussi l'enjeu de ce crime de lèse-majesté

revisit . Que de d tendre les lignes qui se seront resserr es lors de ces derni res ann es.

***« La libert  d'expression vaut non seulement pour les informations ou id es accueillies avec ferveur ou consid r es comme inoffensives, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inqui tent l'Etat ou une fraction quelconque de la population. Ainsi le veulent le pluralisme, la tol rance ou l'esprit d'ouverture, sans lesquels il n'y a pas de soci t  d mocratique », d'apr s un arr t de la Cour Europ enne des Droits de l'Homme (1976)***

R jouissant, non ?

Lurinas

Cr dit photos : La M che   lunettes